

L'ACCOMPAGNEMENT PREND TOUT SON SENS



CONTACTER NOUS :
01.69.87.72.66
info@audicer-conseil.com

Protéger votre marque

Pourquoi protéger sa marque ?

La marque est un élément indispensable de votre stratégie industrielle et commerciale. Si vous ne la protégez pas, vous offrez à vos concurrents la possibilité de s'en emparer et de bénéficier de vos efforts à bon compte.

En déposant votre marque à l'INPI, vous obtenez un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment.

Vous êtes ainsi le seul à pouvoir l'utiliser, ce qui permet de mieux commercialiser et promouvoir vos produits et services. Vous pouvez vous défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi votre marque.

Avant de déposer votre marque, assurez-vous que le signe que vous avez choisi est valable et qu'il est disponible.



NOTRE MISSION

Notre cabinet assure les missions suivantes :

- Analyser si votre marque peut ou nous être déposée,
- Déposer votre marque

NOS TARIFS

Forfait diagnostic et dépôt

600 € HT / marque

Une équipe de professionnels est à votre disposition pour vous conseiller

